

Commune de MOURMELON-LE-PETIT
Arrêté communautaire n° ARR2026CAC4846
portant mise à jour du Plan local d'urbanisme (PLU)

Le Président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-60 et R. 153-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le PLU de Mourmelon-le-Petit en date du 30 septembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2026 portant autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, DUP concernant les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux souterraines et instaurant les périmètres de protection (servitude d'utilité publique AS1) du captage situé sur la commune de Mourmelon-le-Petit au lieu-dit « Le Château d'Eau » et abrogeant l'ancien arrêté préfectoral du 18 septembre 1987 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La servitude AS1 relative aux périmètres de protection de captage est modifiée par l'arrêté susvisé et impacte le territoire de la commune de Mourmelon-le-Petit. En conséquence, cet arrêté susvisé doit être annexé au PLU en vigueur.

Article 2

Le PLU de la commune de Mourmelon-le-Petit est mis à jour à la date du présent arrêté. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Mourmelon-le-Petit, au siège de la Communauté d'agglomération et à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au siège de la Communauté d'agglomération durant 1 mois.

Article 4

Le présent arrêté sera adressé à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

#signature#